



## ACTUALITÉS

# Phase 2 du plan de déconfinement

Ce qui change à partir du 2 juin.



Créé le : 6/06/2020 - Mis à jour le : 6/06/2020

### Déconfinement : ce qui va changer le 2 juin

Phase 2	ZONE VERTE	ZONE ORANGE
♦ Bars, cafés et restaurants (10 pers. max. par table)	Réouverture	Seules les terrasses sont autorisées
♦ Écoles, collèges et lycées (15 élèves max.)	Réouverture	6e-5e - Terminales et CAP en lycée «pro» en priorité
♦ Musées et monuments ♦ Salles de spectacle	Réouverture	Réouverture le 22 juin
♦ Cinémas	Fermés jusqu'au 22 juin	
♦ Salles de sport, gymnases et piscines	Réouverture	Réouverture le 22 juin
♦ Sports collectifs et manifestations sportives	Toujours interdits	
♦ Plages et lacs	Réouverture	
♦ Parcs et jardins	Ouverts	Réouverture à partir du 30 mai
♦ Parcs de loisirs	Réouverture	Réouverture le 22 juin
♦ Campings, villages vacances, hôtels et gîtes	Réouverture	Réouverture le 22 juin
♦ Mariages	Autorisés	
♦ Rassemblements	Limités à 10 personnes dans l'espace public	
♦ Déplacements	Fin de la limite des 100 km autour de son domicile	



La zone orange correspond aux départements d'Île-de-France, à la Guyane et à Mayotte. Le reste du territoire est en zone verte.

Source : gouvernement @ Frédérique Schneider

**LA CROIX**



La phase 2 du plan de déconfinement (3 Mo) (/sites/boissettes.fr/files/media/downloads/deconfinement-phase-2.pdf)

PDF  
2.84 Mo